



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### EASY MOD CIRE DE JONCTION JAUNE

#### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit : Easy Mod Cire de jonction jaune**
- **Code du produit : 02-07, 152.111**
  
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées : pas applicable**
  
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**  
Charming Dentalprodukte GmbH  
Zur Beeke 25  
59457 Werl, Germany
  
- **Numéro d'urgence : +49 (0) 89 41 402211**
- **Numéro fournisseur : +49 (0) 2922 8400 210**

#### 2. Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**
- **Définition du produit :** Mélange de cires naturelles et synthétiques avec additifs
- **Classification selon la directive 1999/45/CE (DPD)**  
Le produit est classé conformément à la directive 67/548/CEE et ses modifications
- **Classification :** non classé  
Voir la section 16 pour le texte intégral de la R- et H-  
Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes
  
- **Éléments d'étiquetage**
- **Phrases-R :** Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE
- **Phrases-S :** Pas applicable
- **Suppléments d'étiquetage :** Pas applicable
- **Annexe VII- Restrictions applicables à la fabrication, la commercialisation et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses :** Pas applicable
- **Exigences d'emballages spéciaux**
- **Avec fermeture de sécurité pour les enfants :** Pas applicable
- **Avertissement tactile de danger :** Pas applicable
- **Autres dangers**
- **Autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification :** Aucun connu

#### 3. Composition / informations sur les composants

- **Substance / préparation :** Mélange de cires naturelles et synthétiques avec additifs.
- **Composants**  
Il n'y a aucun composant présent qui soit dangereux pour la santé ou l'environnement dans l'état actuel des connaissances du fournisseur

## 4. Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Après contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Otez les lentilles de contact. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- **Après inhalation** : Mettre la personne exposée à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les chaussures. Si des symptômes apparaissent, consulter un médecin.
- **Après ingestion** : Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Rincer la bouche avec de l'eau. Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la personne a ingéré le produit et est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.
- **Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise impliquant un risque individuel, ou en l'absence de formation appropriée.
  
- **Principaux symptômes et effets retardés**  
**Effets potentiels aigus sur la santé**
- **Après contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique
- **Après inhalation** : Aucun effet important ou danger critique
- **Après contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique
- **Après ingestion** : Aucun effet important ou danger critique
- **Signes /symptômes de surexposition**
- **Après contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique
- **Après inhalation** : Aucune donnée spécifique
- **Après contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique
- **Après ingestion** : Aucune donnée spécifique
  
- **Indications des éventuels soins médicaux et traitements particuliers**
- **Note du médecin traitant** : Si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées, contacter le centre anti-poisons
- **Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier

## 5. Lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction appropriés** : Employer un agent extincteur adapté au feu
- **Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu
  
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
- **Dangers de la substance ou du mélange** : Pas de feu ou d'explosion spécifique
- **Produits de décomposition thermique dangereux** : Aucune donnée spécifique
  
- **Conseils aux pompiers**
- **Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En cas d'incendie, mettre le circuit électrique hors tension et évacuer toutes les personnes dans la zone de danger.
- **Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié et un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la norme européenne EN 469 offrent un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.

## 6. Cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement et procédures d'urgence**
- **Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise, impliquant un risque individuel, ou en l'absence de formation appropriée. Evacuer les environs. Eloigner le personnel non protégé. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Revêtir un équipement de protection individuel approprié.
- **Mesures de protection de l'environnement** : Eviter la prolifération et la dispersion des matières déversées, ainsi que le contact avec le sol, les voies navigables et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a causé une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- **Petit déversement** : Eloigner les conteneurs de la zone de déversement. Absorber ou balayer la matière et la placer dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Enlèvement par une société d'élimination des déchets agréée)
- **Grand déversement** : Eloigner les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Absorber ou balayer la matière et la placer dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Enlèvement par une société d'élimination des déchets agréée)
- **Références aux autres articles** : voir article 1 pour les informations de contact d'urgence ; voir l'article 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle approprié ; voir la section 13 pour obtenir des informations sur le traitement des déchets.

## 7. Manipulation et stockage

Les informations contenues dans cet article donnent des conseils et des orientations générales.

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Les mesures de protection** : revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir article 8)
- **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : manger, boire et fumer sont interdits dans les zones de stockage du produit. Après contact avec le produit, il est recommandé de se laver les mains et le visage avant de manger, boire et fumer. Il faut retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans une zone de restauration. Voir l'article 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**  
Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le conteneur d'origine. Protéger de la lumière directe du soleil. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas entreposer avec de la nourriture et des boissons et maintenir loin de matières incompatibles. Le conteneur doit rester fermé et scellé jusqu'à l'utilisation. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 8. Limiter et contrôler l'exposition / protection individuelle

Les informations contenues dans cet article donnent des conseils généraux, et sont basées sur les utilisations prévisibles du produit.

- **Paramètre de contrôle**
- **Limites d'exposition professionnelle**  
Aucune valeur de limite d'exposition connue
- **Procédures de surveillance recommandées** :  
Il peut être nécessaire d'exercer une surveillance biologique pour mesurer l'efficacité de la ventilation, ou d'autres mesures de contrôle pour déterminer la nécessité d'utiliser une protection respiratoire, selon les

normes de surveillance suivantes : Norme européenne EN 689 (atmosphère des lieux de travail – conseils pour l'évaluation de l'exposition par inhalation aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites), Norme européenne EN 14042 (atmosphère des lieux de travail – lignes directrices pour l'application et l'utilisation de méthodes pour l'évaluation des agents chimiques et biologiques), Norme européenne EN 482 (atmosphère des lieux de travail – exigences générales concernant les performances des procédures de mesurage des agents chimiques), et référence aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- **DNEL / DMEL**

Pas de DNEL / DMEL disponibles

- **PNEC**

Pas de PNEC disponible

- **Limitation et surveillance de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés**

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques.

- **Mesures de protection personnelle**

- **Mesures d'hygiène** : se laver les mains après avoir manipulé des produits chimiques et à la fin de la journée de travail. Respecter les techniques appropriées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés, et les laver avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches soient proches de la zone de travail.

- **Protection des yeux / du visage** : si une évaluation des risques l'indique, il est nécessaire de porter des lunettes, conformément à la norme approuvée, afin d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux aérosols ou aux poussières. En cas de risques plus élevés, des lunettes de sécurité avec écrans latéraux seront nécessaires.

- **Protection de la peau**

- **Protection des mains** : le port de gants imperméables, conformes à la norme approuvée, résistants aux produits chimiques, est obligatoire si l'évaluation des risques l'indique.

- **Protection du corps** : avant d'utiliser ce produit, un équipement de protection individuelle devra être choisi en fonction de la tâche et des risques associés, et approuvé par un expert.

- **Autre protection cutanée** : des chaussures adéquates et toute autre mesure de protection de la peau devront être choisies en fonction de la tâche et des risques associés, et approuvées par un expert.

- **Protection respiratoire** : utiliser un appareil respiratoire bien ajusté, conforme à la norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. La sélection des appareils respiratoires doit être fondée sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites de sécurité de l'appareil respiratoire retenu.

- **Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement** : les émissions provenant de ventilation ou du matériel de processus du travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation de protection de l'environnement. Dans certains cas un épurateur de gaz, des filtres ou des modifications d'ingénierie pour l'équipement du traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

- **Indications générales**

- **Etat physique** : solide

- **Couleur** : jaune

- **Odeur** : faible, caractéristique

- **Point d'ébullition** : non déterminé

- **Point d'inflammation** > 180°C

- **Densité à 20°C** : 0,93 g/cm<sup>3</sup>
- **Température d'auto-inflammation** : le produit ne s'enflamme pas spontanément
- **Danger d'explosion** : le produit n'est pas explosif
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau** : insoluble
- **Teneur en solvants organiques** : 0,0 %
- **Teneur en substances solides** : 100,0 %
- **Autres informations**  
Pas d'autres informations

## 10. Stabilité et réactivité

- **Réactivité** : pour ce produit ou ses ingrédients, aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité n'est disponible.
- **Stabilité chimique** : ce produit est stable
- **Réactions dangereuses** : aucune réaction dangereuse connue dans des conditions de stockage et d'utilisation normales.
- **Conditions à éviter** : pas de données spécifiques.
- **Matières incompatibles** : pas de données spécifiques.
- **Produits de décomposition dangereux** : pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## 11. Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Estimations de toxicité aiguë** : non déterminé
  
- **Informations sur les voies d'exposition probables**
- **Contact avec les yeux** : aucun effet important ou danger critique connu.
- **Inhalation** : aucun effet important ou danger critique connu.
- **Contact avec la peau** : aucun effet important ou danger critique connu.
- **Ingestion** : aucun effet important ou danger critique connu.
  
- **Symptômes associés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques**
- **Contact avec les yeux** : pas de données spécifiques
- **Inhalation** : pas de données spécifiques
- **Contact avec la peau** : pas de données spécifiques
- **Ingestion** : pas de données spécifiques
  
- **Effets immédiats ou effets chroniques d'une exposition de longue ou de courte durée**
- **Exposition de courte durée**
- **Effets potentiels immédiats** : non déterminé
- **Effets potentiels différés** : non déterminé
- **Exposition de longue durée**
- **Effets potentiels immédiats** : non déterminé
- **Effets potentiels différés** : non déterminé
- **Effets potentiels chroniques sur la santé**  
Non déterminé
  
- **Généralement** : aucun effet important ou danger critique connu
- **Cancérogénicité** : aucun effet important ou danger critique connu
- **Mutagénicité** : aucun effet important ou danger critique connu
- **Tératogénicité** : aucun effet important ou danger critique connu
- **Effets sur le développement** : aucun effet important ou danger critique connu
- **Effets sur la fertilité** : aucun effet important ou danger critique connu
- **Autres informations** : non déterminé

## 12. Informations écologiques

- **Fluidité dans le sol**
- **Coefficient de répartition sol / eau (Koc)** : non déterminé
- **Fluidité** : non déterminé
- **Résultats des évaluations PBT – vPvB**
- **PBT** : pas applicable
- **vPvB** : pas applicable
- **Autres effets nocifs** : aucun effet important ou danger critique connu

## 13. Instructions relatives à l'élimination

Les informations contenues dans cet article donnent des conseils généraux, et sont basées sur les utilisations identifiées dans l'article 1.

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Produit**
- **Méthodes d'élimination** : l'élimination de ce produit, devra respecter les exigences de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets, ainsi que les exigences des pouvoirs publics locaux.
- **Déchets dangereux** : dans l'état actuel de nos connaissances, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/ CEE.
- **Emballage**
- **Méthodes d'élimination** : les emballages doivent être recyclés. L'incinération ou l'enfouissement ne sont envisageables que lorsque le recyclage n'est pas possible.
- **Précautions particulières** : ce produit et son emballage doivent être éliminés d'une manière sûre, conformément aux prescriptions légales.

## 14. Informations relatives au transport

	<b>ADR/RID</b>	<b>ADN</b>	<b>IMDG</b>	<b>IATA</b>
<b>Numéro ONU</b>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
<b>Transport classe de danger</b>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-	-
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non	Non
<b>Informations complémentaires</b>	-	-	-	-

- **Précautions particulières pour l'utilisateur** : Veiller à ce que les personnes transportant le produit soient instruites sur le bon comportement à avoir en cas d'accident.
- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** : pas disponible.

## 15. Informations réglementaires

- **Sécurité, santé et environnement – Réglementations / législation particulières appliquées au produit**
- **Règlement européen (CE) n° : 1907/2006 (REACH)**

- **Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation**
- **Annexe XIV**  
Aucun des composants n'est répertorié
- **Substances particulièrement préoccupantes**  
Aucun des composants n'est répertorié
- **Annexe XVII – Restrictions sur la fabrication, la commercialisation et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses** : pas applicable
- **Autres réglementations UE**
- **Inventaire européen** : indéterminé
- **Directive Seveso II** : ce produit n'est pas soumis à la Directive Seveso II
  
- **Evaluation de la sécurité chimique** : pas disponible

## 16. Autres informations

Indiquez quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente

- **Abréviations et acronymes** :  
ATE = estimation de toxicité aiguë  
CLP = classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008)  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = niveau dérivé sans effet  
Déclaration EUH = mention de danger spécifique CLP  
PBT = persistantes, bioaccumulables et toxiques  
PNEC = concentration prévisible sans effet  
RRN = numéro d'enregistrement REACH  
vPvB = très persistant et très bioaccumulable
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/CGH)**  
Non classé
- **Méthodologie utilisée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/SGH)**  
Non classé  
**Texte intégral des phrases H abrégées** : pas applicable  
**Texte intégral des classifications (CLP/SGH)** : pas applicable  
**Texte intégral des phrases R abrégées** : pas applicable  
**Texte intégral des classifications (DSD/DPD)** : pas applicable  
**Date d'impression** : 30/09/2013  
**Date d'émission / date de révision** : 30/09/2013  
**Date de publication précédente** : aucune validation antérieure  
**Version** : 1

### Avis au lecteur

Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Les fiches de données de sécurité servent à la description des produits compte tenu des exigences de sécurité. Les données ne sont pas des garanties des caractéristiques des produits.